\* Date d’expiration : 31 décembre 2018.

Circulaire\*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : Désignation des lieux d’affectation aux fins du congé de détente

**Rectificatif**

**Annexe, tableau**

*Lire* comme suit pour Cox’s Bazar, dans la colonne « Périodicité » : 8 semaines